

## LA FORMATION

### ORGANISATION et CONTENU

À la suite de l'examen probatoire et de la formation générale commune le diplôme d'état s'articule autour de 5 unités de formation (UF), de deux périodes d'observation (milieu non enneigé, puis en milieu enneigé, tropical ou équatorial) ainsi que d'un stage en situation professionnelle avec prérogatives limitées et progressives. L'ensemble de la formation se déroule sur 5 ans à partir de l'obtention de l'examen probatoire. UF 1 : fondamentaux techniques et pédagogiques ; UF 2 : milieu montagnard et progression pédagogique ; UF 3 : milieu montagnard enneigé ou milieu montagnard tropical et équatorial ; UF 4 : adaptation à l'effort, perfectionnement technique et entraînement ; UF 5 : environnement professionnel et encadrement de tout type de public, dont les publics scolaires et les publics en situation de handicap.

### DUREE

La durée moyenne pour réaliser le cursus est de 4 années au total. Elle dépend de la disponibilité de chacun. La formation comprend 9 semaines de formations divisées en plusieurs UF.

### CALENDRIER DE LA FORMATION

Information sur :  
[www.cnsnmm.sports.gouv.fr](http://www.cnsnmm.sports.gouv.fr) rubrique «DE AMM»

### FORMATION CONTINUE

Les AMM sont soumis à une obligation de recyclage tous les 6 ans.

Retrouvez toutes les informations et dates de recyclages sur notre site rubrique «recyclage»

### TARIF

Pour 2021, le coût total de la formation, y compris le cycle préparatoire, s'élève à 3322,50€.

Le coût par UF est actualisé chaque année au 1er janvier. Le détail est consultable sur le site internet du CNSNMM! <https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations>

### FINANCEMENT

Le CNSNMM est éligible au financement des OPCO. Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés en fonction de la situation des stagiaires. Pour plus d'information, se rendre sur le site internet du CNSNMM. <https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations/financements>

S'agissant d'une formation en alternance, les stages en situation effectués dans les centres de formation agréés sont sujets à rémunération, ce qui permet d'amortir une part du coût pédagogique.

### CONTACT

Site internet :  
[www.cnsnmm.sports.gouv.fr](http://www.cnsnmm.sports.gouv.fr)  
Mail :  
[formation@ensm.sports.gouv.fr](mailto:formation@ensm.sports.gouv.fr)

# Diplôme d'Etat d'Accompagnateur en Moyenne Montagne

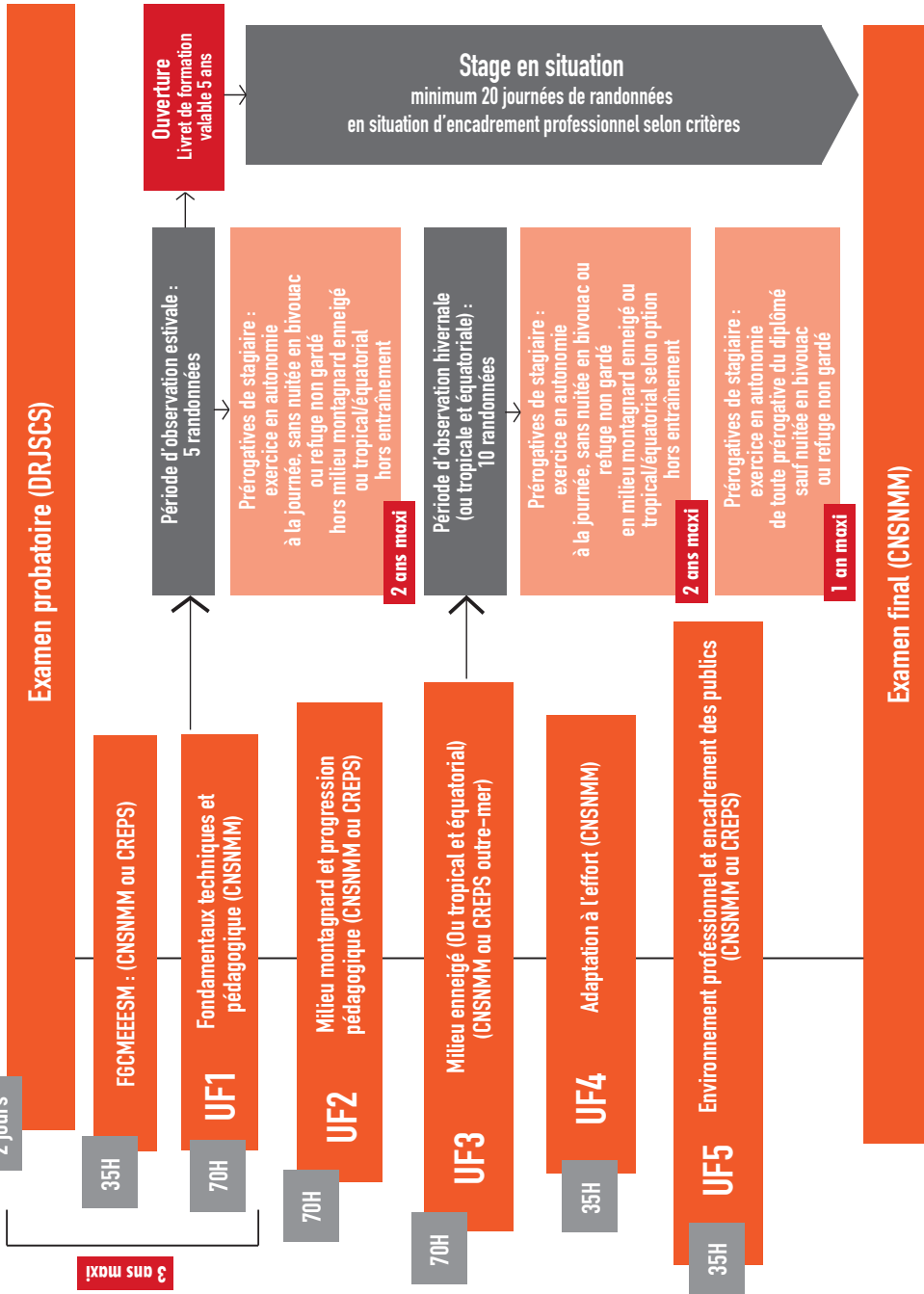


L'accompagnateur en moyenne montagne (sigle officiel AMM, sigle courant et syndical AeM) est, en France, un professionnel diplômé d'État qui conduit, contre rémunération, une ou plusieurs personnes en montagne.

À la différence du guide de haute montagne, l'accompagnateur en montagne évolue sans recourir aux techniques et aux outils propres à l'alpinisme. Son domaine d'intervention est la découverte de la montagne avec différents supports de progression. L'accompagnateur en montagne est un naturaliste généraliste et fait avant tout découvrir les milieux montagnards naturels, patrimoniaux et humains.

Il présente aux randonneurs les richesses du milieu naturel traversé : mammifères, oiseaux, insectes, arbres et fleurs, plantes (médicinales ou aromatiques), minéraux et roches, aspects du paysage et du terrain. Il aborde également les aspects culturels et humains des massifs parcourus : patrimoine bâti, gastronomie, habitat, modes de vie et traditions, histoire et légendes. Il favorise les rencontres avec les populations locales.

Exerçant dans un environnement spécifique où la sécurité revêt une dimension particulière, l'accompagnateur en moyenne montagne est sujet à une formation de mise à niveau de son diplôme tous les 6 ans.



## Examen probatoire

- première épreuve : une épreuve de marche et orientation en terrain varié. Cette épreuve est éliminatoire

seconde épreuve : un questionnaire portant sur l'environnement montagnard naturel et humain

## FGCMEEEESM

Objectifs: Être capable de disposer des bases théoriques nécessaires aux métiers de la montagne

### UF1 - Fondamentaux techniques et pédagogiques

Prendre en compte les caractéristiques du public.

- Mettre en œuvre les procédés et techniques de sécurité.
- Maîtriser les outils nécessaires à l'orientation et à la navigation, dont les nouvelles technologies.

- Organiser des situations de secours pour le public en milieu montagnard non enneigé.
- Evoluer en autonomie au cours d'une itinérance en moyenne montagne non enneigé.
- Utiliser les fondamentaux de la météorologie de la moyenne montagne non enneigée.

### UF2 - Milieu montagnard et progression pédagogique

- Utiliser des notions scientifiques issues des domaines des sciences de la terre, de la biologie et de l'écologie dans son analyse interprétative du milieu naturel montagnard.
- Utiliser les connaissances issues des domaines de l'histoire, de l'habitat, de la géographie, de la toponymie dans son analyse interprétative du milieu humain montagnard.
- Prendre en compte les dispositifs de protection de l'environnement dans son activité professionnelle.

- Présenter à un public son analyse, son interprétation des paysages montagnards lors d'une animation.
- Adapter les interventions aux différents publics et aux différentes pratiques.
- Concevoir une progression pédagogique
- Mettre en œuvre un programme pédagogique
- Evaluer son action pédagogique

### UF3 - Milieu enneigé (ou tropical et équatorial)

- Développer les connaissances nécessaires à une planification et savoir les appliquer en vue de réduire les risques à toute progression avec un groupe en milieu tropical et équatorial ou enneigé
- Maîtriser les connaissances sur la conduite à tenir en cas de phénomène météorologique tropical ou enneigé

- Adapter les connaissances en matière de secourisme, techniques de survie, communication et d'alerte en milieu isolé tropical et équatorial ou enneigé

### UF4 - Adaptation à l'effort

- Conduire un programme de préparation physique pour évoluer en moyenne montagne.
- Conduire un programme de préparation technique en milieu montagnard.

- Prendre en compte des spécificités du milieu montagnard dans la conduite de programme d'entraînement.

### UF5 - Environnement professionnel et encadrement des publics

- Prendre en compte les caractéristiques des différents publics.
- Concevoir une progression pédagogique adaptée aux différents publics
- Mettre en œuvre un programme pédagogique adapté aux différents publics
- Evaluer son action pédagogique auprès de différents publics
- Anticiper les risques juridiques liés à la pratique

- Tenir compte de la réglementation en vigueur dans la conception d'un produit touristique.
- Maîtriser les fondamentaux méthodologiques et techniques de conception et de vente de produits.
- Communiquer en situation professionnelle.
- Gérer son activité professionnelle.

## EXAMEN FINAL

Epreuve 1 : soutenance du rapport portant sur l'expérience acquise au cours de la formation, notamment lors du stage en situation et de la période d'observation, et présentation du projet professionnel à partir d'un support technique remis au jury à l'issue de l'épreuve.

Epreuve 2 : oral de synthèse portant sur l'environnement montagnard.